

CHASSER en Savoie

N° 145
Avril 2026



SOMMAIRE



VIE DE LA FÉDÉRATION

CR du Conseil d'administration du 28/11/2025	p.4
CR du Conseil d'administration du 26/02/2026	p.5
Calendrier des formations en 2026	
Réunions de secteur	
Rapport d'actions 2025	p.6
Bilan de l'opération "J'aime la Nature Propre"	p.7
Dossier Assemblée Générale 2026.....	p.7 à 11
Aménagement du Centre Technique de Pont Royal	p.12



CHASSE ET GESTION

Bilan des plans de chasse grands gibiers.....	p.13 à 15
Bilan de la chasse des petits gibiers de montagne.....	p.16
Les plantations de haies continuent	
Vision thermique et baguage de la bécasse des bois.....	p.17



SANITAIRE

Echinococcose alvéolaire, précautions à prendre	
Bilan 2025 du réseau SAGIR.....	p.18
Biosécurité, les chasseurs tous concernés !.....	p.19



LE COIN DES CHASSEURS

Des nouvelles des ACCA.....	p.20 à 24
-----------------------------	-----------



RÈGLEMENTATION

Coin réglementaire du chasseur	
Bilan sur les infractions 2025/2026.....	p.25



ARTS, LOISIRS ET HISTOIRE

Un écrivain de renom dans le milieu cynégétique	
Manufacture du XX ^{ème} siècle.....	p.27

CHASSER EN SAVOIE

Le magazine de la Fédération
départementale des Chasseurs de Savoie

Directeur de la publication
Régis Clappier

Comité de rédaction
Fédération départementale
des Chasseurs de Savoie

Ont participé à ce numéro
Albane Chaléat, Régis Clappier, Francis Martin,
Pierre Sicard, Emmanuel Joly, Rémi Belmont,
Charles Delacroix

Secrétariat de rédaction
Charles Delacroix

Crédits iconographiques
Dominique Gest, Charles Delacroix

La Fédération départementale des Chasseurs de
Savoie tient également à remercier
particulièrement l'ensemble des ACCA et AICA
qui fournissent gracieusement les images.

Infographie et impression
www.saint-jean-calendriers.com

Dépôt légal
En cours

Siège social
14, Parc de l'Étalope - CS 12504
73025 CHAMBERY CEDEX
Bureau ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé les mercredis et vendredis après-midis

Ce magazine est édité à 7 750 exemplaires



FDC 73

14, parc de l'Étalope
CS 12504
73025 Chambéry CEDEX

Tél :
04.79.60.72.00

Mail :
fdc73@chasseursdesavoie.com

www.chasseursdesavoie.com

En couverture :
Photo © ACCA



EDITO

La saison de chasse se termine et déjà les équipes de chasseurs bénévoles s'affairent aux opérations de comptage, grands et petits gibiers, aux quatre coins du département.

Je les en félicite et les remercie profondément, car grâce à eux la Fédération des chasseurs de Savoie a su conserver son cœur de métier.

Des méthodes traditionnelles comme le dénombrement au phare, tout en migrant vers des techniques modernes et encore plus robustes, comme la génétique et l'utilisation de capteurs thermiques.

Le chasseur a toujours su s'adapter, s'améliorant au fil des siècles aussi bien dans l'exercice de la chasse que dans le suivi des espèces.

C'est avec cet esprit novateur que l'équipe fédérale a réfléchi à la création d'une école de chasse, répondant à un double enjeu : former au maniement des armes et ainsi accroître la sécurité à la chasse.

Avec cette nouvelle organisation, c'est incontestablement une nouvelle ère qui s'ouvre pour la chasse savoyarde, dont nous pouvons être fiers.

J'ai hâte de tous vous retrouver lors notre future Assemblée générale le 18 avril 2026, à Savoie expo, pour vous présenter l'ensemble des aménagements pédagogiques qui seront les vôtres demain.

Présidentes, présidents des sociétés de chasse venez nombreux, accompagnés de vos chasseurs.

Au-delà de l'aspect statutaire, l'Assemblée générale est un espace de liberté, d'échange et de convivialité.

Le Président,
Régis CLAPPIER

"LA MODERNITÉ CE N'EST PAS D'ÊTRE
MODERNE, C'EST D'ÊTRE DE SON TEMPS "

CHARLES AZNAVOUR



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/11/2025

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gilbert DUMAS, Thierry VANNIER, Gérard THONET, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Claude REYNAUD, Éric GRANGE, Bastien DE LA SELLE, Jean-François FONTANEL et Francis MARTIN.

Membres excusés : Didier MARIN et Yves LABORET donnent respectivement pouvoir à Francis MARTIN et Régis CLAPPIER.

Membre absent : François LOPEZ

En présence de M. Pierre SICARD, Directeur de la fédération, Leslie SAMBUC, secrétaire en charge de la comptabilité à la FDC Savoie et du commissaire aux comptes M. Aurélien MAURICE du Cabinet Blanc Neveux.

Arrêt des comptes au 30/06/2025

Les comptes, arrêtés conformément aux statuts avant le 1^{er} décembre, ont été préparés par le cabinet Rostan (expertise comptable) et audités par le cabinet Blanc & Neveu, dont M. MAURICE est commissaire aux comptes. Le trésorier, Guy CHARVET, a présenté un résultat excédentaire de 336 393,52 €. Le commissaire aux comptes a notamment souligné la bonne gestion du compte "dégâts" et la revalorisation correcte des indemnités.

L'arrêt des comptes et l'affectation du résultat en réserves de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

Partenariat avec Groupama

Groupama propose un partenariat pour 2025, assorti d'un soutien de 2 500 € pour un projet, engagement financier limité à 2025 mais moralement inscrit dans la durée. Le contexte concurrentiel est marqué par l'offre d'APAVA.

Toutefois, Groupama demeure un partenaire historique et territorial, engagé à soutenir les projets.

Dans l'attente d'une proposition du cabinet Sevestre, le CA décide à l'unanimité de temporiser.

Référés concernant les petits gibiers de montagne

La LPO AuRA a attaqué en référé l'arrêté préfectoral d'ouverture/clôture de la chasse autorisant la chasse des PGM (hors marmotte). One Voice a contesté les plans de chasse tétras-lyre et perdrix bartavelle décidés par la FDC. Les deux affaires, plaidées le 14 octobre 2025 devant le tribunal administratif de Grenoble, ont été gagnées pour la deuxième année consécutive.

Bilan des validations et des formations du permis de chasser

Au 28 novembre 2025, 6 829 validations ont été enregistrées (contre 6 821 l'an passé). Sur 331 places d'examen, 315 candidats ont été convoqués, 223 reçus et 184 validations "nouveaux chasseurs" comptabilisées.

Groupe de travail sur les territoires soumis à l'urbanisation

Face à la réduction de certains territoires d'ACCA, un groupe de travail est constitué pour étudier des solutions. Plusieurs administrateurs volontaires y participent, sous l'animation de Rémi BELMONT, chargé de missions à la FDC de Savoie.

Commission sécurité et plainte du maire de Verthemex

Une plainte a été reçue du maire de Verthemex concernant des tirs en direction d'une route fréquentée par une promeneuse. Malgré la réponse de l'ACCA affirmant le respect des règles, la FDC s'interroge sur son rôle et ses pouvoirs disciplinaires. Après consultation de la FNC et suite au débat et à l'unanimité du CA, il est décidé de convoquer les responsables de l'ACCA et l'auteur des tirs afin de rappeler les obligations de sécurité et les risques de sanctions préfectorales.

Annulation de la facture de l'ACCA de Jacob-Bellecombette

L'ACCA n'exerçant plus d'activité de chasse, le CA vote à l'unanimité l'annulation de la facture d'affiliation pour l'année.

Logo de la FDC Savoie

Dans le développement de la décision du CA de faire appel à un prestataire de service pour moderniser le logo de la FDC Savoie, les éditions Saint-Jean Calendriers ont présenté des propositions de modernisation du logo.

Les modèles ne faisant pas consensus, il est demandé de retravailler le projet.

Ouverture d'un poste d'alternant au service technique de la FDC Savoie

Fort d'une première expérience positive, le CA valide à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'alternant technicien cynégétique. Le dispositif prévoit une aide de 500 € mensuels pour un salaire de 750 €.

Questions diverses

La société communale d'Arbin a fait un recours gracieux auprès de la FDC de Savoie contre une décision modificative de territoire en demandant l'abrogation de la décision sous peine d'aller devant le tribunal administratif de Grenoble pour la faire annuler.

Me BONZY sera saisi de l'affaire afin d'apporter une réponse. Par ailleurs, 31 territoires ont commandé une carte de leur territoire.

Enfin, des agriculteurs de Presle dénoncent la surabondance de cervidés dans les prairies.

Malgré de nombreuses réunions locales sans amélioration, il est envisagé de laisser l'État résoudre le problème, notamment via des tirs de nuit par les lieutenants de l'ovétole.



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26/02/2026

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gilbert DUMAS, Thierry VANNIER, Gérard THONET, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Claude REYNAUD, Éric GRANGE, Didier MARIN, Jean-François FONTANEL et Francis MARTIN.

Membre excusé : Bastien DE LA SELLE donnant pouvoir à Régis CLAPPIER.
En présence de M. Pierre SICARD, Directeur de la FDC de Savoie.

Évolution de l'équipe d'administrateurs

Deux administrateurs, François LOPEZ (secteur Chartreuse/Épine) et Yves LABORET (secteur Bauges), ont annoncé leur difficulté à poursuivre leur mandat pour raisons personnelles. Le conseil prend acte de leurs démissions. Leur remplacement pourra intervenir par cooptation pour la durée restante du mandat.

Actualité : rencontres avec les ACCA et jugement du contentieux PGM 2022

La FDC a convoqué les ACCA d'Arvillard, Saint-Pierre-de-Soucy et Verthemex en raison de dysfonctionnements de gestion ou de manquements à la sécurité.

Concernant le jugement sur le fond du contentieux PGM de 2022, la FDC a perdu.

Le juge considère que le public n'a pas pu se prononcer sur les quotas mini/maxi attribués.

Un groupe de travail Alpes du Nord se réunit pour trouver une solution.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale 2026

L'Assemblée Générale de la FDC Savoie se tiendra le 18 avril 2026 à Savoieexpo. Statutairement, le CA doit arrêter l'ordre du jour de l'AG qui est le suivant :

- Accueil
- Rapport moral du Président
- Rapports d'activités
- Compte rendu financier
- Présentation du Centre Technique de Pont Royal
- Remise des médailles
- Présentation du projet des dates d'ouverture/fermeture de la saison de chasse 2026/2027
- Vote des résolutions.

Vote à l'unanimité concernant l'ordre du jour de l'AG du 18 avril 2026.

Budget prévisionnel 2026/2027 et montants des cotisations et participations

Le budget, présenté par le trésorier Guy CHARVET, prévoit un résultat positif de 5 700 €.

Seul le prix de la cotisation augmente (+1,3 %, d'évolution de l'indice du coût de la vie).

Concernant l'assurance RC individuelle chasse, trois offres ont été étudiées. Le CA privilégie Groupama pour sa solidité juridique et sa proximité.

Vote à l'unanimité de l'ensemble du budget.

Projet des dates d'ouverture/clôture de la chasse pour la saison 2026/2027

Préparation du projet de dates d'ouverture/clôture de la chasse pour la campagne 2026/2027 à retrouver pages 10 et 11.

Passage à ChassAdapt

Au total, ce sont 13 000 carnets délivrés et dont le coût s'élève à 18 000 €. Conformément au SDGC 2024/2030, la FDC Savoie avait fait le choix de développer la déclaration des prélèvements vers l'application numérique ChassAdapt, développée par la FNC.

Un support cartonné restera édité pour servir de carte d'adhésion à une ACCA.

Vote à l'unanimité du remplacement des carnets de prélèvements par ChassAdapt dès 2026.

Modernisation du logo de la FDC Savoie

Après élaboration d'un cahier des charges, des propositions ont été faites et présentées.

Vote à l'unanimité de la version définitive du nouveau logo de la FDCS.

Investissement d'un "cinématir" au Centre Technique de Pont Royal

Le bâtiment du Centre Technique accueillera un "cinématir" proposé par l'entreprise Marksman : 35 399 € TTC d'investissement et 4 711 € de fonctionnement annuel.

Vote à l'unanimité de l'achat de l'outil cinématir Marksman.

Préparation des réunions de secteurs

Les réunions de secteurs se tiendront avant le prochain CA, c'est-à-dire avant le 26/03/2026. Les thèmes à aborder sont les suivants :

- Budgets et prix des plans de chasse
- Remplacement des carnets PGM par ChassAdapt
- Commercialisation de la venaison
- Point sur l'avancement de l'école de chasse de Chamousset.

Vote à l'unanimité des sujets à aborder lors des réunions de secteurs.

Remplacement d'un fusil pour le permis de chasser

Un fusil défectueux utilisé pour la formation doit être remplacé pour un prix de 1 330 € TTC. Vote à l'unanimité pour l'achat d'un nouveau fusil pour le permis de chasser.

Demande de subventions

Vote à l'unanimité pour attribuer une subvention de 1 200 € à l'UDUCR 73.

Vote à l'unanimité pour une subvention de 1 200 € à l'Association des louvetiers.

Vote à l'unanimité pour la reconduction de l'aide à la Fondation.



CALENDRIER DES FORMATIONS EN 2026

En 2025, 9 formations comprenant 13 séances ont rassemblé 221 chasseurs. La FDC de Savoie a dévoilé son nouveau catalogue de formations en ce début d'année 2026. Chaque chasseur et chasseresse a la possibilité de se perfectionner dans le(s) domaine(s) qu'il ou elle souhaite.

Informations

Pour connaître en détail le contenu de ces différentes formations, il vous suffit de consulter le site internet de la FDC Savoie dans l'onglet "Se former" puis cliquer sur la formation souhaitée.

Inscription

Si vous souhaitez vous inscrire à l'une des formations, il suffit de vous rendre sur le site internet de la FDC de Savoie sur votre espace adhérents, dans la rubrique Formations.

Site internet : www.fdc73.chasseauvergnernhonealpes.com

Contact : fdc73@chasseursdesavoie.com / 04.79.60.72.00

INTITULÉ	DATE	LIEU
Piégeur agréé : formation initiale	27/03/2026 et 28/03/2026	BASSENS CHAMOUSSET
Responsable ACCA	27/04/2026 04/07/2026	BASSENS
Chasse à l'arc	30/05/2026 27/06/2026	CHAMOUSSET
Examen initial du gibier sauvage	10/06/2026 24/06/2026	BASSENS
Chasse accompagnée	06/06/2026 08/08/2026	CHAMOUSSET
Sécurité décennale	26/06/2026	BASSENS
Garde-chasse particulier	13/06/2026 et 20/06/2026	BASSENS
Sécurité et cinétir	27/08/2026	4'47 - DOUSSARD
Reconnaissance chamois et cerf	21/08/2026 04/09/2026	NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES LE-BOURGET-DU-LAC
Bécasse des bois	28/10/2026	TERRITOIRE DE CHASSE BASSENS

RÉUNIONS DE SECTEUR

Alors que l'Assemblée Générale de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie se tiendra le samedi 18 avril 2026 à 9h00, les élus du conseil d'administration ont préalablement rencontré les présidents des sociétés de chasse de tout le département.

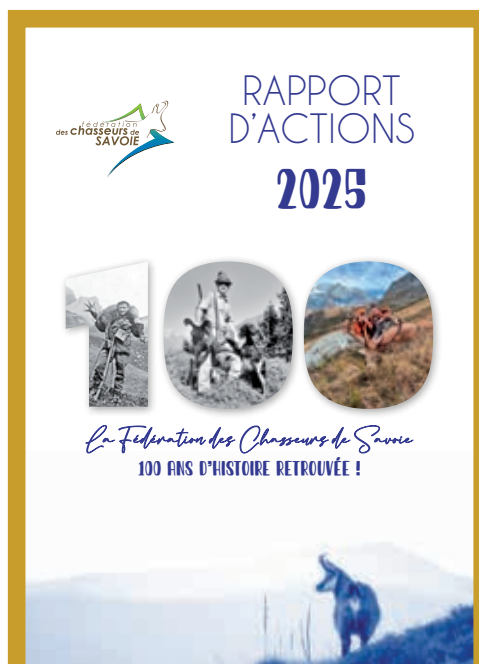
L'objectif est de consulter les responsables associatifs sur les projets proposés pour les ajuster le cas échéant en fonction des remontées du terrain.

Chaque administrateur organise une réunion dans son secteur.

Ce sont donc 14 réunions qui sont organisées au total sur une période de trois semaines durant le mois de mars.

La consultation porte sur les aspects financiers, les dates d'ouverture/clôture de la chasse pour la campagne prochaine, la gestion de la venaison, la formation des chasseurs, le point sur les contentieux en cours et sur la commercialisation de la venaison.

Cette année, le Président Régis CLAPPIER est allé à la rencontre des Présidents de son secteur, mais également de ceux des secteurs des Bauges et de l'Avant-Pays savoyard.



RAPPORT D' ACTIONS 2025

Le Rapport d'actions résume toute l'activité de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie en 2025. Ce document a été remis en version papier aux présidents de sociétés de chasse ainsi qu'aux partenaires de la FDC 73.

Il est disponible sur le site internet de la Fédération dans la rubrique "Ressources" puis "Documents utiles".

Site internet : www.fdc73.chasseauvergnernhonealpes.com



NOUVELLE ÉDITION DE L'OPÉRATION "J'AIME LA NATURE PROPRE" EN SAVOIE



Le samedi 07 mars 2026, sous un soleil radieux, s'est tenue l'opération annuelle nationale "J'aime la Nature Propre", portée par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancée par l'OFB via le dispositif de l'écocontribution.

Cet évènement basé sur le volontariat vise à rassembler les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs, les cyclistes... à se réunir sur une journée lors d'un week-end au mois de mars afin de ramasser les déchets dans la nature qui impactent l'environnement ainsi que les écosystèmes.

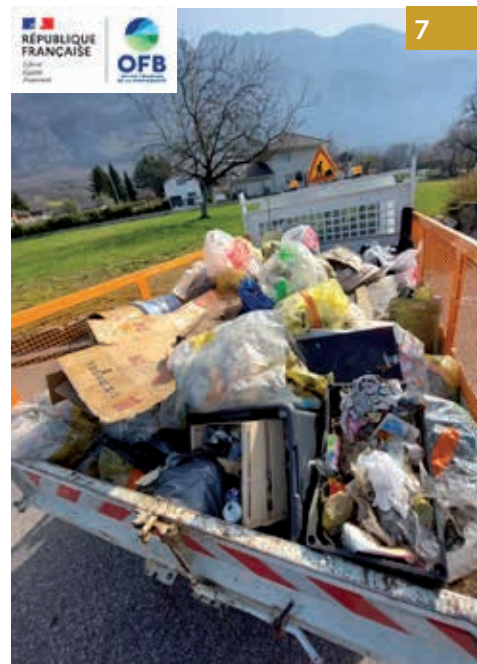
Ce jour-là dans le département de la Savoie, s'est tenu cinq points de collecte organisés par les sociétés de chasse ainsi qu'un club de cyclisme, sous la houlette de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie à Drumettaz-Clarafond, Bourdeau, Saint-Pancrace, Planaise et La Biolle.

Le bilan de cette journée est le suivant : 121 participants dont 36 enfants pour un volume de 21 m³ de déchets collectés.

Un grand merci aux organisateurs mais aussi aux nombreuses personnes venues en famille, entre amis, pour cette belle action commune entre usagers de la nature dont le but est de préserver un environnement propre.

Une journée qui s'est déroulée dans la convivialité, la joie et la bonne humeur.

Nous vous donnons rendez-vous en mars 2027 pour la prochaine édition.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie se tiendra le :

samedi 18 avril 2026 à 9h00,

à Chambéry, Hall E à Savoieexpo. L'émargement sera ouvert dès 8h00.

Ordre du jour

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Compte-rendu financier et présentation du budget prévisionnel 2026/2027
- Présentation du Centre Technique de Pont Royal
- Remise des récompenses
- Présentation des propositions des dates d'ouverture/clôture de la saison de chasse 2026/2027
- Vote des résolutions

Repères budgétaires AG 2026 - prévisionnel

SECTION GÉNÉRALE	SECTION DÉGÂTS
<p>• PRIX DES COTISATIONS 110 € par chasseur 114 € par société de chasse</p> <p>• CONTRAT DE SERVICE 2 € par chasseur (plafonné à 150 chasseurs) Moins de 200 ha. : 15 € / De 201 à 500 ha. : 45 € Entre 501 et 2 000 ha. : 85 € / Plus de 2 001 ha. : 110 €</p>	<p>• PRIX DES COTISATIONS Cerf non coiffé : 42 € / Cerf coiffé : 80 € / CEI : 80 € / Chevreuil : 20 € / Mouflon : 25 € Sanglier : 20 € par sanglier x moyenne du tableau sur 5 ans</p> <p>Timbre Grand-Gibier 0 € chasseur - 35 € société de chasse</p> <p>• RESPONSABILITÉ DES DÉTENTEURS 25% du dépassement du seuil de dégâts pour la commune 5% du montant des dégâts de l'UG/nombre de détenteurs Le tout plafonné à 2 300 €</p> <p>Contribution hectare : 0,22 €/ha plafonné à 3 500 ha</p>

Comptes de charges		Comptes de produits	
60 - ACHATS	545 893.99 €	70 - VENTES-RESSOUR. INDEM.	546 926.62 €
Indemnités dégâts gibier	361 717.09 €	Timbres grand gibier 73	12 600.00 €
Achats études et prestations de service	110 116.78 €	Participation plan de chasse	225 698.00 €
Fournitures eau-gaz-électricité	9 437.92 €	Participation sangliers	72 780.00 €
Carburant véhicules	6 060.10 €	Récup. bracelets plan chasse	22 330.00 €
Fournitures adm. dont Guichet Unique	3 338.81 €	Responsabilisation détenteurs	57 692.55 €
Achats de petits équipements	10 321.43 €	Contribution taxe à l'hectare	74 507.41 €
Fournitures entret - équip. - Habillement	2 075.35 €	Contrats prestations services	46 483.00 €
Achats plan Chasse - bracelets	19 122.70 €	Participation - contrat presta. services	12 284.77 €
Autres achats - carnets divers	14 790.00 €	Ventes diverses	3 751.42 €
Achats pancartes-sécurité	8 913.81 €	Produits d'activités annexes	18 799.47 €
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	125 658.03 €	72 - PRODUCTION IMMOBILISÉE	0.00 €
Sous-traitance générale	6 124.14 €	Production immobilisée	0.00 €
Sous-traitance hors Éco Contribution	520.20 €		
Locations diverses	1 139.90 €	74 - SUBVENTIONS EXPLOITATION	207 717.18 €
Entretien du matériel et des véhicules	16 838.57 €	Conventions Particulières (Partenariats)	3 700.00 €
Maintenance matériel et informatique	27 245.40 €	Reversion taxe Guichet Unique	27 336.00 €
Primes assurances diverses	13 465.94 €	Subventions AuRA	2 932.74 €
Formation examen Permis Chasser	59 921.18 €	Aide embauche	500.00 €
Autres frais divers	402.70 €	Subvention réforme comptable 2020	81 492.00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	338 237.24 €	Subvention Éco Contribution	0.00 €
Honoraires SAGIR	20 197.15 €	Autres subventions	91 756.44 €
Honoraires avocats-expert-comptable	35 070.44 €		
Honoraires estimateurs dégâts	19 458.58 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	832 357.51 €
Frais d'actes et contentieux	1 263.00 €	Timbres fédéraux	418 934.76 €
Prestations Éco Contribution	16 000.08 €	Affiliations ACCA - CP	41 250.00 €
Informations - publications	40 219.06 €	Cotisations permis nationaux	280 456.42 €
Frais journal Chasser en Savoie	35 897.08 €	Produits divers gestion courante	2 792.33 €
Dépliants, plaquettes, cartes...	8 680.61 €	Assurances Guichet Unique	19 419.00 €
Frais site Internet	990.45 €	Subvention contribution financière Éco	34 410.00 €
Autres frais (dons, œuvres...)	50.00 €	Frais de dossiers Guichet Unique	35 095.00 €
Déplacements - missions - réceptions	101 184.55 €	Frais de dossiers Guichet Unique	36 100.00 €
Déplacements estimateurs dégâts	8 774.16 €		
Frais postaux et télécommunications	30 704.74 €		
Frais services bancaires	1 265.64 €		
Cotisations (FNC-FRC-Autres)	18 481.70 €		
63 - IMPÔTS ET TAXES	22 288.28 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	98 097.33 €
Taxes sur salaires	10 095.00 €	Intérêts bons de caisse et livrets	98 097.33 €
Autres impôts et taxes	12 193.28 €		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	521 872.66 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 340.09 €
Rémunérations du personnel	370 574.09 €	Produits cessions actifs immo.corpo.	7 000.00 €
Charges sociales et de prévoyance	150 132.98 €	Autres produits de gestion	5 541.03 €
Autres charges diverses personnel	1 165.59 €	Subventions virées au résultat	47 799.06 €
65 - CHARGES GESTION COURANTE	53 041.14 €	78 - REPRISES/AMORT. - PROV.	472 535.06 €
Subventions FDC aux ACCA	1 407.89 €	Reprises Provisions Dégâts	390 504.00 €
Subventions mat. protection cultures	10 625.10 €	Report sur subventions à attribuer	82 031.06 €
Subventions autres destinataires	5 630.00 €		
Autres charges gestion courante	0.00 €		
Remboursement permis de chasser	968.15 €		
Contribution financières Éco Contribution	34 410.00 €		
66 - CHARGES FINANCIÈRES	5 521.89 €	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	79 971.25 €
Intérêts des emprunts	1 561.28 €	Transfert charges de personnel	448.82 €
Frais bancaires Guichet Unique	3 960.61 €	Transfert charges Éco Contribution	6 124.14 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 544.59 €	Transfert charges Éco Contribution	16 000.08 €
Autres charges	1 544.59 €	Transfert charges / exploitation	2 236.00 €
Charges sur exercices antérieurs	0.00 €	Transfert charges Éco Contribution	31 169.61 €
68 - DOTATIONS AMORT.- PROV.	337 186.70 €	Transfert charges / exploitation	23 992.60 €
Dotations amortissements	138 027.70 €		
Dotations provisions risques- charges	199 159.00 €		
Dotations amortissements - immobili. except.	0.00 €		
À réaliser sur subventions	0.00 €		
69 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	10 307.00 €		
Impôts société	10 307.00 €		
TOTAL CHARGES AFFECTÉES	1 961 551.52 €	TOTAL PRODUITS AFFECTÉS	2 297 945.04 €

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE AU 30/06/2025 : 336 393.52 €

Compte de résultats consolidé prévisionnel du 01/07/2026 au 30/06/2027



Comptes de charges		Comptes de produits	
60 - ACHATS	543 500.00 €	70 - VENTES - RESSOURCES - INDEMNITÉS	533 700.00 €
Indemnisations dégâts grand gibier	450 000.00 €	Timbres grand gibier 73	12 700.00 €
Achats études et prestations service	25 000.00 €	Participation plan de chasse	226 000.00 €
Eau - gaz - électricité	11 000.00 €	Participation sangliers	72 000.00 €
Carburants tous véhicules	8 000.00 €	Récupération bracelets plan de chasse	22 000.00 €
Achats petits équipements	3 000.00 €	Responsabilisation détenteurs	60 000.00 €
Fournit. entretien - équipement - habillement	3 000.00 €	Contribution taxe à l'hectare	75 000.00 €
Fournitures administratives dont Guichet Unique	3 500.00 €	Contrats prestation services assistance territoires & nombre chasseurs	46 000.00 €
Achat plan chasse grand gibier (Bracelets)	20 000.00 €	Produits activités annexes (Rbt stage salarié, chasseurs...)	20 000.00 €
Contrats de service (carnets-registres)	15 000.00 €		
Achat Pancartes-matériel sécurité & protection	5 000.00 €		
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	131 000.00 €		
Sous traitance Générale	8 000.00 €		
Locations diverses	1 500.00 €		
Entretien - réparation matériel et véhicules	15 000.00 €	74 - SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	195 000.00 €
Maintenance matériel et informatique	30 000.00 €	Reversion taxe Guichet Unique	28 000.00 €
Primes assurances	16 000.00 €	Subvention réforme comptable 2020	73 000.00 €
Frais formations examen permis chasser	60 000.00 €	Subvention Éco Contribution biodiversité	84 000.00 €
Autres frais divers	500.00 €	Autres subventions	10 000.00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	336 500.00 €		
Honoraires SAGIR	5 000.00 €		
Honoraires avocats-expert-comptable	35 000.00 €		
Honoraires estimateurs dép. dégâts	25 000.00 €		
Frais d'actes et contentieux	1 500.00 €		
Prestations Éco Contribution	35 000.00 €		
Informations - publications	25 000.00 €		
Frais impr. distr. Chasser en Savoie	38 000.00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	835 000.00 €
Dépliants, plaquettes, cartes...	3 500.00 €	Domages & intérêts	0.00 €
Frais site internet	1 000.00 €	Timbres fédéraux	418 000.00 €
Frais déplacements - missions - réceptions	105 000.00 €	Affiliations ACCA - CP	41 000.00 €
Frais déplacements estimateurs départ.	10 000.00 €	Cotisations permis nationaux	286 000.00 €
Frais postaux et télécommunications dont Guichet Unique	31 000.00 €	Assurances Guichet Unique	20 000.00 €
Frais services bancaires	1 500.00 €	Subvention Contribution financière ECO	35 000.00 €
Cotisations (FNC/FRC-RA/SNCF dont stagiaires)	20 000.00 €		
63 - IMPÔTS ET TAXES	23 500.00 €		
Taxes sur salaires	11 000.00 €		
Autres impôts et taxes	12 500.00 €		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	540 000.00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	100 000.00 €
Rémunérations du personnel	390 000.00 €	Intérêts bons de caisse et livrets	100 000.00 €
Charges sociales et de prévoyance	150 000.00 €		
65 - CHARGES GESTION COURANTE	72 500.00 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000.00 €
Subventions FDC aux ACCA	15 000.00 €	Subventions inv. virées au résultat	50 000.00 €
Subventions matériel, protections ACCA	15 000.00 €		
Subventions autres destinataires	6 000.00 €		
Remboursement permis de chasser	1 500.00 €		
Contribution financière Éco Contribution	35 000.00 €	78 - REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	390 000.00 €
66 - CHARGES FINANCIÈRES	9 000.00 €	Reprises provisions dégâts	390 000.00 €
Frais Bancaires	4 000.00 €		
Intérêts des emprunts	5 000.00 €		
68 - DOTATIONS AMORT. - PROVISIONS	510 000.00 €	79 - TRANSFERT DE CHARGES	80 000.00 €
Dotations aux amortissements	150 000.00 €	Transfert de charges Éco Contribution	
Dotations aux provisions-risques/charges	360 000.00 €	Transfert de charges Éco Contribution	80 000.00 €
69 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	12 000.00 €	Transfert de charges Éco Contribution	
Impôts société	12 000.00 €		
TOTAL CHARGES AFFECTÉES	2 178 000.00 €	TOTAL PRODUITS AFFECTÉS	2 183 700.00 €

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL NET EXERCICE AU 30 JUIN 2027 : 5 700.00 €



PROJET D'OUVERTURE

Propositions d'ouverture générale de la chasse à tir pour le département de la Savoie du 13 SEPTEMBRE 2026 au 31 JANVIER 2027 au soir.

Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	1 ^{er} juillet 2026	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Avant l'ouverture générale, sur la base de l'arrêté préfectoral ouverture clôture 2025-0669 à partir du 1^{er} juin 2026 chasse sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle pour un tir des brocards (chevreuils mâles adultes) à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Réouverture au 1^{er} juin 2027 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.</p>
Cerf élaphe	02 septembre 2026	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Avant l'ouverture générale, soit du 2 septembre 2026 inclus au 12 septembre 2026 inclus, pour un tir de l'espèce Cerf à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Pendant la période du 21 septembre 2026 inclus au 2 octobre 2026 inclus, seul est autorisé le tir de la biche, de la bichette, du daguet et du faon à l'approche, à l'affût ou en battue ;</p> <p>Afin de favoriser la réalisation du plan de chasse, les détenteurs de plan de chasse devront obligatoirement redistribuer au minimum une fois par semaine et de manière tournante les bracelets non réalisés. Chaque détenteur devra porter dans son règlement intérieur la date à partir de laquelle cette redistribution débutera.</p> <p>Elle sera nécessairement comprise entre le troisième jeudi de novembre au soir et le troisième jeudi de décembre au soir.</p> <p>Seules des dispositions internes aux détenteurs portées dans un règlement approuvé annuellement par la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie, pourront, si nécessaire, organiser sans les restreindre les conditions de mise en œuvre de cette chasse. La découpe de l'animal sur le lieu du prélèvement est autorisée afin de faciliter son transport.</p>
Mouflon	Ouverture générale	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p>
Chamois	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	<p>Dispositions applicables à tout le département :</p> <p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Chasse autorisée avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de quatre chasseurs au maximum.</p>
<p>Cadre général</p> <p>Unités de gestion : Sassière - Sana Mont Pourri - Bellocôte Bec Rouge - Chapieux Eaux Noires Grand Bec Dent Parrachée Rive Droite de l'Arc Charbonnel Mont Cenis Belle Plinier</p>	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	<p>Dispositions applicables aux autres unités de gestion : Chasse interrompue entre le 11 novembre 2026 au soir et le dernier jeudi de novembre 2026 au soir.</p>
<p>ou</p> <p>Autres unités de gestion :</p>	<p>Ouverture générale</p> <p>Dernier jeudi de novembre au soir</p>	<p>11 novembre 2026 au soir</p> <p>Clôture générale</p>	

Sanglier	1 ^{er} juillet 2026	15 août 2026 au soir	<p>Dispositions applicables à tout le département :</p> <p>Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche, et jours fériés.</p> <p>Toute restriction ou limitation de la chasse est interdite.</p> <p>Chaque sanglier fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.</p> <p>Pour les détenteurs bénéficiant d'une autorisation préfectorale individuelle, la chasse du sanglier est autorisée à l'approche ou à l'affût, du 1^{er} juillet 2026 au 15 août 2026 au soir.</p> <p>Réouverture au 1^{er} juin 2027 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.</p>	
	Toutes les unités de gestion	16 août 2026	28 février 2027	<p>La chasse du sanglier est autorisée à l'approche, à l'affût ou en battue.</p>
	1 ^{er} mars 2027	31 mars 2027	<p>À compter du 1^{er} mars 2027, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce jusqu'au 31 mars 2027 à l'approche, à l'affût ou en battue sur simple déclaration faite auprès de la DDT.</p>	
	1 ^{er} avril 2027	31 mai 2027	<p>Du 1^{er} avril 2027 au 31 mai 2027 la chasse du sanglier ne sera autorisée que pour la protection des semis à l'affût, à l'approche voire en battue à titre exceptionnel qu'après autorisation préfectorale délivrée aux détenteurs du droit de chasse.</p>	
Marmotte	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse interdite sur le territoire des communes visées au 5^e alinéa de l'article 7.</p>	
Lièvre commun	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir fixé par la FDC de Savoie conformément aux dispositions portées dans le SDGC 2024-2030.</p> <p>Chaque lièvre commun fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.</p>	
Lièvre variable	Ouverture générale	11 novembre 2026 au soir	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir fixé par la FDC de Savoie conformément aux dispositions portées dans le SDGC 2024-2030.</p> <p>Chaque lièvre variable fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.</p>	
Faisans de chasse Perdrix rouge et grise	Ouverture générale	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p>	
Gélinotte des bois	20 septembre 2026	11 novembre 2026 au soir	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés selon le plan de gestion porté dans le SDGC 2024-2030.</p> <p>Chaque gélinotte fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.</p>	
Tétras-Lyre Perdrix Bartavelle	20 septembre 2026	11 novembre 2026 au soir	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci et selon les dispositions portées dans le SDGC 2024-2030.</p> <p>Chaque tétras-lyre et perdrix bartavelle feront l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.</p>	
Blaireau	Ouverture générale	15 janvier 2027		
Toutes autres espèces de gibier sédentaire non mentionnées ci-dessus	Ouverture générale*	Clôture générale	<p>* Hors conditions spécifiques fixées par l'article R 424-8 du code de l'environnement pour le renard roux.</p>	
Oiseaux de passage Gibier d'eau	<p>Les dates d'ouverture et fermeture de ces espèces ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par le ministre chargé de la chasse. Sur le domaine public géré par le GIC Basse Savoie-Bugey, la chasse du gibier d'eau ouvre à 8h00 le jour de l'ouverture.</p>			
Bécasse des bois	<p>Carnet de prélèvement ou saisie des données sur l'application dédiée "Chass'Adapt" obligatoire. Le prélèvement maximal autorisé est de 30 bécasses pour toute la saison et par chasseur, avec un maximum de 6 bécasses par semaine et un maximum de 3 bécasses par journée de chasse durant la période du 13 septembre 2026 au 31 décembre 2026 et de 3 bécasses par semaine à compter du 1^{er} janvier 2027.</p>			



AMÉNAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE DE PONT ROYAL

La Fédération départementale des Chasseurs de Savoie développe un projet d'école de chasse sur son centre technique de Pont Royal à Chamousset.

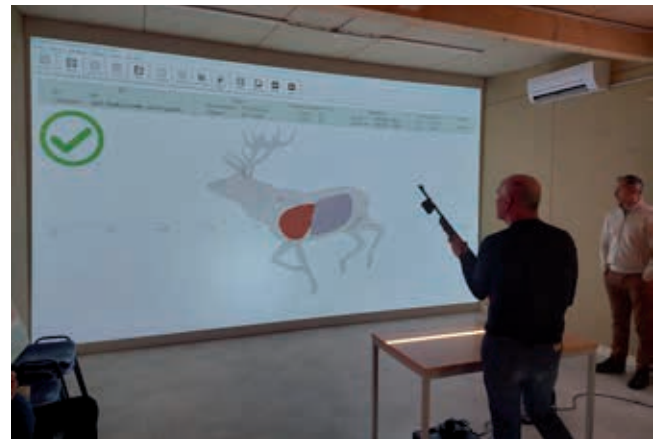
L'objectif est de mettre à disposition des adhérents des installations permettant d'améliorer la gestuelle du tir en sécurité, de régler correctement les carabines et de s'exercer au tir efficace tant au fusil qu'à l'arme rayée.

L'aménagement porte sur la rénovation d'un bâtiment d'accueil abritant un cinématir et la création d'un pas de tir à 100 m. Sont déjà présents sur le site un sanglier courant et une fosse américaine.

L'offre de formation est donc extrêmement variée. À l'heure où nous mettons sous presse, la réception des travaux est proche. L'objectif est d'accueillir les premiers candidats d'ici la fin du premier semestre 2026.

Ce projet doit permettre à chaque adhérent ou futur adhérent de tirer avec sa propre arme pour les chasseurs avertis et de se familiariser avec une arme pour les nouveaux chasseurs. Cette action s'inscrit dans l'offre de formation continue de la FDC Savoie à ses adhérents.

Rappelons que ce projet a pu être réalisé grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui accompagne la Fédération à hauteur de 250.000,00 €.



BILAN DES PLANS DE CHASSE GRANDS GIBIERS



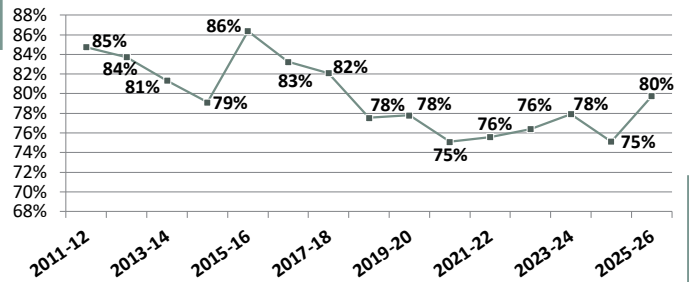
Les attributions de plans de chasse pour la saison 2025/2026 ont été fixées avec une légère baisse. Cependant, les réalisations sont à la hausse pour le cerf, le chevreuil et le sanglier, stables pour le chamois et toujours à la baisse pour le mouflon.

Cerf Élaphe

Les attributions ont légèrement baissé de 3% tandis que les réalisations ont augmenté de 4%, ce qui explique ce très bon taux de réalisation. Cependant, sur certains massifs comme les Bauges et Revard - Plateau de la Leysse, les effectifs continuent de baisser.

UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
ALBANNE-TÉLÉGRAPHE	142	120	85%
BASSE TARENTOISE	151	144	95%
BAUGES	109	67	61%
BEAUFORTAIN	131	117	89%
BELLE ÉTOILE	8	2	25%
CHARTREUSE	84	66	79%
ENCOMBRES	184	162	88%
ÉPINE	43	11	26%
GLANDON	136	113	83%
GRAND ARC	55	44	80%
HAUTE MAURIENNE	391	315	81%
HAUTE TARENTOISE	111	101	91%
HURTIÈRES-MONTRAILLAN	153	97	63%
LAUZIÈRE	98	87	89%
MOYENNE TARENTOISE	213	182	85%
REVAR-PLATEAU DE LA LEYSSE	114	63	55%
TROIS VALLÉES	472	387	82%
VAL D'ARLY	52	33	63%
Total	2 647	2 111	80%

Évolution des taux de réalisation des plans de chasse cerfs de 2011 à 2025

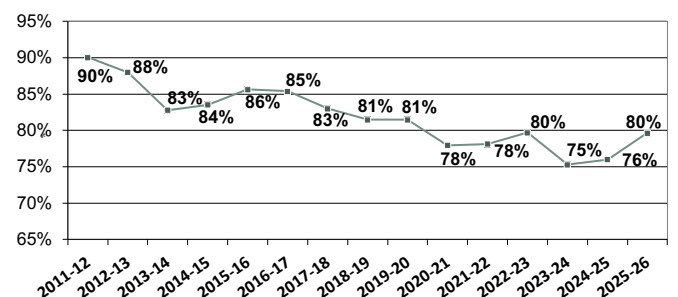


Chevreuil

Les réalisations ainsi que les taux de réalisation sont meilleures que la saison dernière. Durant la saison 2024/25, 2 438 chevreuils ont été prélevés contre 2 521 sur la saison écoulée 2025/26 soit +4%.



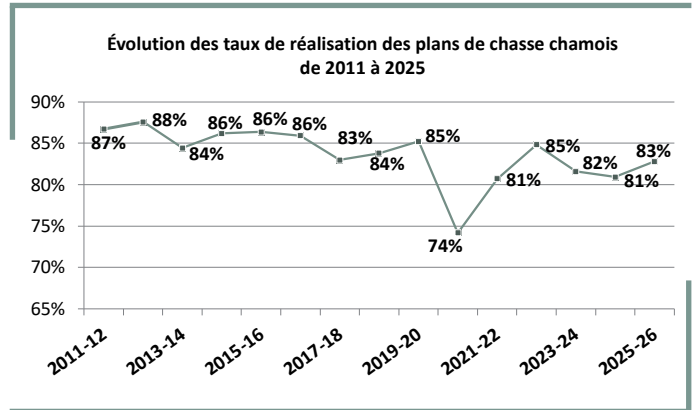
Évolution des taux de réalisation des plans de chasse chevreuil de 2011 à 2025



UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
AIGUILLES D'ARVES	149	134	90%
ARAVIS	42	28	67%
BASSE-SAVOIE	175	149	85%
BAUGES	217	162	75%
BEAUFORTAIN	160	126	79%
BELLEDONNE	60	59	98%
BELLE ÉTOILE	65	55	85%
BELLE PLINIER	25	14	56%
BISANNE	96	70	73%
CHAPIEUX	53	49	92%
CHARTREUSE	181	147	81%
CHAUTAGNE	122	109	89%
ENCOMBRES	153	117	76%
ÉPINE	294	203	69%
GRAND ARC	104	87	84%
GRAND CHATELARD	48	39	81%
HAUTE MAURIENNE	126	93	74%
HURTIÈRES	144	102	71%
LA SAULIRE	49	34	69%
LAUZIÈRE	95	79	83%
MALGOVERT	45	45	100%
MONT JOVET	143	99	69%
MONTRAILLAN	122	113	93%
PARRACHÉE	28	17	61%
REVAR	258	225	87%
SETAZ	38	27	71%
SUD-OUEST-BAUGES	174	139	79%
Total	3 166	2 521	80%

Chamois

Les réalisations pour l'espèce chamois sont extrêmement stables, avec 2 chamois en moins prélevés cette saison (83 % de réalisation) avec une diminution de 74 attributions par rapport à la saison 2024/25.



UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
AIGUILLES D'ARVES	170	152	89%
ARAVIS	129	94	73%
BAUGES	218	190	87%
BEAUFORTAIN	358	320	89%
BEC ROUGE	42	42	100%
BELLECOTE	15	12	80%
BELLEDONNE	171	158	92%
BELLE ÉTOILE	59	57	97%
BELLE PLINIER	58	51	88%
BISANNE	114	98	86%
CHAPIEUX	44	32	73%
CHARBONNEL	65	58	89%
CHARTREUSE	89	61	69%
DENT PARRACHÉE	84	59	70%
EAUX NOIRES	87	73	84%
ENCOMBRES	189	154	81%
ÉPINE	107	55	51%
GALOPPE	38	26	68%
GRAND ARC	58	47	81%
GRAND BEC	30	26	87%
GRAND CHATELARD	76	69	91%
GROS FOUG CLERGEON	66	59	89%
HURTIÈRES	33	19	58%
JULIOZ	20	7	35%
LAUZIÈRE	185	170	92%
MARGÉRIAZ	64	53	83%
MONT CENIS	93	74	80%
MONT JOVET	49	48	98%
MONT POURRI	43	31	72%
REVAR	57	39	68%
RIVE DROITE DE L'ARC	56	35	63%
ROC DES BOEUF	7	3	43%
ROSSANNE/COLOMBIER	40	37	93%
SANA	17	11	65%
SASSIÈRE	40	37	93%
SETAZ	105	90	86%
Total	3 076	2 547	83%





Mouflon

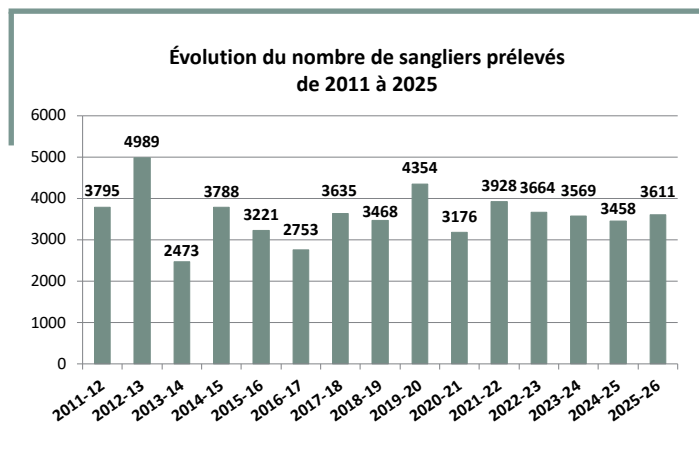
La saison 2015/2016 enregistrait le plus gros prélèvement avec 140 mouflons. 10 ans plus tard, seulement 10 mouflons ont été prélevés à la chasse.

La disparition de l'espèce sur certains massifs se poursuit.

UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
BAUGES	8	1	13%
CHARTREUSE	7	1	14%
BELLE ÉTOILE	6	3	50%
ENCOMBRES	2	0	0%
FORÊT D'AIGUEBLANCHE	7	5	71%
MONT JOVET	2	0	0%
Total	32	10	31%

Sanglier

Pour la première fois depuis 4 saisons, les prélèvements sangliers sont à la hausse avec un total de 3 611 individus contre 3 458 la saison passée 2024/25.



UNITÉ DE GESTION	Tableau 2023/24	Tableau 2024/25	Tableau 2025/26
ALBANAIS	155	93	103
ARVAN VILLARDS	101	93	166
BASSE SAVOIE	197	172	203
BAUGES	84	97	72
BEAUFORTAIN	183	167	146
BELLE ÉTOILE	41	26	23
BELLEDONNE HURTIÈRES	490	466	505
CHARTREUSE	147	100	158
CHAUTAGNE	211	213	203
COMBE DE SAVOIE	93	111	128
ENCOMBRES	97	85	98
ÉPINE	473	416	412
GRAND ARC	266	277	286
HAUTE MAURIENNE	7	22	10
HAUTE TARENTEAISE	42	52	54
LAUZIERE	79	59	83
MODANAIS	31	28	31
MONTRAILLAN	89	72	69
MOYENNE MAURIENNE	38	49	42
MOYENNE TARENTEAISE	177	186	138
REVAR	139	168	155
SUD OUEST BAUGES	203	231	291
TROIS VALLÉES	156	166	162
VAL D'ARLY	70	105	73
Total général	3 569	3 458	3 611





BILAN DE LA CHASSE DES PETITS GIBIERS DE MONTAGNE

Le chasseur de Savoie a le privilège de pouvoir bénéficier d'une grande diversité dans le gibier présent sur le territoire, notamment dans les milieux montagnards. Ainsi, le département enregistre des prélèvements importants pour les petits gibiers de montagne.



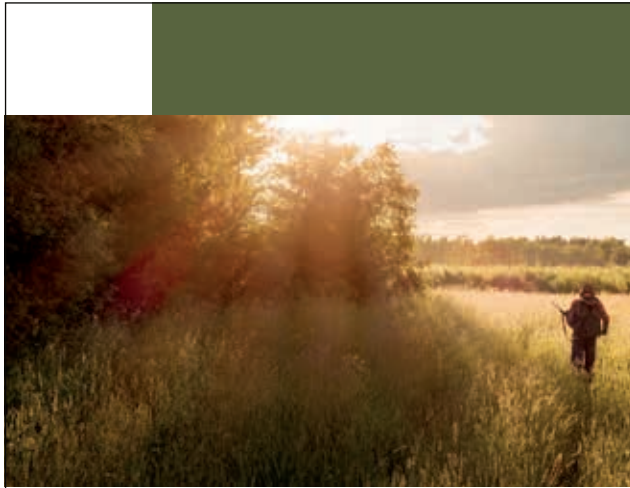
16 Prélèvements

	Saison 2024	Saison 2025
Tétras-lyre	28 pour 55 attribués	179 pour 334 attribués
Perdrix bartavelle	Chasse fermée	44 pour 156 attribuées
Lagopède alpin	Chasse fermée	0
Gélinotte des bois	8	4
Lièvre variable	112	70
Marmotte	382	262
Total	530	559

Détails

En 2025, les indices de reproduction étaient bons et ont permis l'ouverture de la chasse du tétras-lyre et de la perdrix bartavelle. Le quota de lagopède alpin était de 0. Il a été fixé par arrêté préfectoral, sous demande du Ministère de l'environnement. Pour la deuxième année consécutive, les associations One Voice et LPO ont été déboutées de leur demande de fermeture de la chasse des petits gibiers de montagne par le tribunal administratif.

La chasse est restée ouverte jusqu'au 11 novembre 2025. Par ailleurs, la neige tombée début novembre semble avoir impacté la chasse des petits gibiers de montagne, notamment du lièvre variable et de la marmotte.



Assurance chasse*

La réponse à l'assurance obligatoire

Renseignez-vous auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Crédit Mutuel

Chambéry Ducs de Savoie
10 Place de Genève – 73000 Chambéry

Sophie Voiron 04 79 44 58 59
sophie.voiron@creditmutuel.fr

* Voir conditions auprès de votre conseiller Crédit Mutuel.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.

LES PLANTATIONS DE HAIES CONTINUENT



La Fédération départementale des Chasseurs de Savoie poursuit son engagement en faveur de l'amélioration des habitats de la petite faune sauvage de plaine. Dans la continuité des actions menées ces dernières années, une nouvelle opération de plantation de haies a été lancée en 2025.

Un élan pour la biodiversité en Savoie

Baptisé "Sensibilis'haie", ce programme d'envergure nationale est porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité.

Objectif : encourager les communes rurales à réintroduire des haies champêtres, éléments essentiels des paysages agricoles et véritables refuges pour la biodiversité.

Pour accompagner les collectivités volontaires, des kits de plantation prêts à l'emploi sont fournis. En contrepartie, les communes s'engagent à assurer la gestion et la préservation de ces haies sur le long terme.

Composées d'essences arbustives locales : cornouillers, viornes, troènes ou encore érables champêtres, ces haies remplissent plusieurs fonctions essentielles : elles favorisent la biodiversité, protègent les cultures et contribuent au maintien des corridors écologiques, indispensables aux déplacements de nombreuses espèces.



Entre février 2025 et mars 2026, quatre communes savoyardes se sont engagées dans cette démarche : La Motte-Servolex, Motz, Sainte-Hélène-du-Lac et Chamousset.

Au total, plus d'un kilomètre linéaire de haies a été planté sur le territoire.

Par ailleurs, l'une de ces plantations a bénéficié d'un financement dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) portée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soulignant l'intérêt régional pour ce type d'actions en faveur de la biodiversité et des paysages ruraux.

Une initiative concrète qui contribue à restaurer les milieux naturels tout en offrant de nouveaux habitats à la faune sauvage.

VISION THERMIQUE ET BAGUAGE DE LA BÉCASSE DES BOIS

Chaque année, de la migration à l'hivernage, le Réseau Bécasse coordonne des campagnes de baguage scientifique de la bécasse des bois. Cette opération, réalisée d'octobre à fin mars par des bagueurs formés, a pour objectif de suivre l'abondance, les mouvements migratoires et la dynamique des populations d'oiseaux grâce à la pose de bagues individuelles puis à l'analyse des reprises ultérieures.

Un outil moderne qui contribue à la connaissance de la faune sauvage

Pour optimiser ces opérations, les jumelles thermiques (monoculaires ou binoculaires) sont aujourd'hui de plus en plus utilisées lors des sorties nocturnes de baguage.

Elles permettent en effet de repérer rapidement les bécasses à partir de leur signature thermique, ce qui rend la prospection plus efficace : au lieu de parcourir de longues zones au hasard avec un projecteur, le bagueur peut balayer visuellement une zone complète en quelques secondes, localiser les oiseaux

présents et approcher discrètement pour les capturer avec des filets adaptés.

Cette méthode a significativement augmenté le nombre d'oiseaux capturés par sortie et élargi les zones prospectées.

L'usage de la vision thermique ne se limite pas au baguage de la bécasse des bois : certains bagueurs expérimentent également ces outils pour d'autres espèces migratrices, particulièrement celles difficilement détectables à l'œil nu.

Réglementation : ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas

Sur le plan légal, l'usage des jumelles thermiques pour l'observation et la recherche d'animaux est désormais autorisé en France, notamment pour aider à l'identification des espèces chassables ou pour des opérations scientifiques comme le baguage.

L'arrêté du 30 juillet 2025 clarifie que les appareils thermiques tenus à la main (jumelles ou monoculaires) peuvent être utilisés. Ils doivent être strictement utilisés à la main pour observer, et ne doivent jamais être montés sur une arme ni servir à viser ou tirer.



ECHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE, PRÉCAUTIONS À PRENDRE

18

L'échinococcose alvéolaire est une zoonose parasitaire. En France, la maladie est rare mais grave au moment du diagnostic, elle représente environ 30 cas par an. Les chasseurs peuvent y être particulièrement exposés. Il est important de connaître les bons gestes à adopter.

Transmission

L'échinococcose se transmet à l'homme par ingestion d'œufs de parasites présents dans des aliments, de l'eau ou du sol contaminés, ou par contact direct avec des animaux hôtes comme le renard.

Les œufs ingérés donnent naissance à une larve qui se développe au niveau du foie ou des poumons.

La maladie reste asymptomatique pendant une période allant jusqu'à 10 à 15 ans.

Les symptômes révélateurs de la maladie peuvent être une augmentation du volume du foie, des douleurs abdominales ou une jaunisse.

Recommandations

Pour les chasseurs, il est recommandé de porter des gants jetables lors de la manipulation de renards.

Il est également conseillé d'administrer un traitement vermifuge aux chiens, qui peuvent également être touchés par cette maladie et qui sont bien plus exposés.

BILAN 2025 DU RÉSEAU SAGIR

SAGIR est un réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage qui repose sur un partenariat entre les Fédérations des Chasseurs, le réseau des laboratoires vétérinaires départementaux et l'OFB. Il a pour but de détecter l'émergence de maladies pouvant affecter entre autres la conservation des espèces.

En Savoie, durant l'année 2025, 11 cadavres ou parties d'animaux ont été acheminés au Laboratoire départemental vétérinaire : 4 chamois, 3 sangliers, 3 renards et 1 cerf.

2025 a été marquée par l'apparition d'un foyer de la maladie de Carré en Tarentaise, touchant les renards, mais aussi un cas d'onchocercose bovine sur un cerf prélevé à la chasse dans le Beaufortain.

Concernant les chamois, tous étaient atteints de pathologies pulmonaires, ce qui est très commun chez cette espèce.

N'hésitez pas à utiliser l'application "Vigifaune" sur vos smartphones (QR code à scanner ci-dessous) afin de signaler les cas de mortalités d'animaux sauvages de tous types : collisions routières, cadavres trouvés en milieux naturels ou autres.

Apple



Android





VOTRE SEANCE DE CINETIR

1 HEURE : 80 € au lieu de 120 €
30 MINUTES : 50 € au lieu de 70 €

Sur présentation de ce coupon - réservation obligatoire - valable jusqu'au 30/06/2026



MAGASIN DE CHASSE ET OUTDOOR

ARMES D'OCCASION • CINETIR • BAPTEME DE TIR*

**Ouvert à toutes les personnes majeurs, même non licenciés*

info@armurerie-legoupil.com - 04 50 02 42 69
 LE GOUPIL - ZA des Vernays - 74210 DOUSSARD



UN ÉVÉNEMENT MARQUANT

Le mercredi 29 octobre, lors d'une magnifique journée d'automne, la jeune Loïse FILLIOL a prélevé ce magnifique bouc de 6 ans pour sa première saison de chasse.

Les chasseurs de Lanslevillard lui souhaitent le meilleur pour les années futures !

Challenge National Chasseurs de France



Date et lieu à définir

Renseignements auprès de Thierry BOUDET
 th.boudet@wanadoo.fr
 06.85.44.50.15



CHALLENGE NATIONAL DES CHASSEURS DE FRANCE

Le Challenge National des Chasseurs de France (CNCF) est une épreuve de chasse populaire ouverte à tous les chasseurs et chasseresses propriétaires de chiens d'arrêt ou leveurs de gibier, qui a vu le jour en 2025.

Cette épreuve est à l'initiative de la FNC, avec le relais des Fédérations régionales et départementales ainsi que de l'Association du CNCF.

Chaque chasseur de petit gibier, quelle que soit son origine géographique sur le territoire métropolitain, doit pouvoir accéder chaque année à une épreuve départementale du Challenge.

Par conséquent, une épreuve est prévue en Savoie en octobre 2026, mais à l'heure de la rédaction du journal, aucun territoire et aucune date n'ont été définis.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Thierry BOUDET, référent pour le département de la Savoie : th.boudet@wanadoo.fr

FÊTE DE LA CHASSE

DIMANCHE 19 AVRIL
2026

Entrée: 2€ adulte



PLAGE DE LÉPIN LE LAC
73610



TROMPES DE CHASSE
RÉGIONALE DU CLUB
DU PORCELAINE
+ MEUTES AFACC

DIFFÉRENTES ANIMATIONS / TOMBOLA
DE NOMBREUX EXPOSANTS ET PRODUCTEURS LOCAUX
BUVETTE - PETITE RESTAURATION SUR PLACE

Repas Paëlla : 18€
Sur réservation : accalepinlelac@gmail.com
organisé par l'accu de Lépin le Lac



UNE EXPÉRIENCE MARQUANTE POUR UN JEUNE CHASSEUR

Logan MACIASZCZYK, participant au stage 2025 des jeunes chasseurs dans la RNCFS des Bauges

“Les 30 et 31 octobre 2025, j'ai eu la chance de participer au stage des jeunes chasseurs organisé dans la RNCFS du massif des Bauges.

Le premier jour, nous avons bénéficié d'une formation mêlant théorie et terrain : connaissance du territoire, reconnaissance du chamois, sécurité, balistique et gestion du grand gibier.

Le deuxième jour, chaque participant a été accompagné sur le terrain.

J'ai évolué sur un secteur aux côtés de Jean-Arnaud, qui m'a fait découvrir le territoire, la lecture du milieu montagnard et les exigences de l'approche du chamois.

Après une belle approche, j'ai prélevé mon premier chamois, un éterlou.

Un moment fort, chargé d'émotion, qui restera associé aux conseils reçus, au respect de l'animal et à la richesse des échanges humains vécus durant ce stage.”



INAUGURATION DU LOCAL DE CHASSE

Gérard JOND NECAND, chasseur sur l'ACCA de Saint-Nicolas-la-Chapelle

“Nos remerciements à la mairie pour la gratuité de cette mise à disposition.

Mentions spéciales pour les donateurs, les subventions, les aides et l'implication des chasseurs dans la rénovation complète de ce bâtiment.

L'inauguration s'est terminée par un pot de l'amitié avec les Colatains.”



PROMETTEUR

Sur la commune de La Bâthie, Romain a réalisé son premier cerf au cours de sa deuxième année de chasse.



UN BEAU PRÉLÈVEMENT

Très beau cerf de 12 cors, 145 kg vidé, prélevé sur l'ACCA de Montaimont par le jeune Clément BRUN, en chasse accompagnée.



UNE RECONNAISSANCE SPÉCIALE

Jean-Marc VIVIAND, ancien président de l'ACCA de Bellecombe-en-Bauges a prélevé sur la même journée une biche et un magnifique cerf de 16 cors.

UNE HISTOIRE QUI TRAVERSE LES GÉNÉRATIONS

Le 30 octobre dernier, Charline jeune chasseresse de 17 ans sur l'ACCA d'Hautecour a prélevé lors d'une chasse à l'affût un cerf de 14 cors en présence de trois générations de chasseurs de la famille FRISON, son papi René et son papa Sébastien. Cette photo témoigne de la culture de la chasse depuis des générations, le partage de ces valeurs chères à nous tous !



PREMIÈRE SAISON, PREMIER TIR, PREMIER SANGLIER

Donovan MERMIN, chasseur de Saint-Georges-d'Hurtières

"Je tenais à remercier l'équipe de l'ACCA de Saint-Georges-d'Hurtières pour m'avoir accueilli dans leur groupe. Mon premier prélèvement restera gravé à tout jamais dans ma mémoire : un magnifique mâle de 103 kilos. Une vraie fierté, je n'aurais pas pu espérer mieux, une émotion intense et tout ça grâce à vous, une équipe exceptionnelle. J'espère revivre des expériences similaires et vivre de nombreuses années de chasse en votre compagnie."



UN SOUVENIR QUI RESTERA GRAVÉ

Noan GOZE MOREL, chasseur sur l'ACCA de Saint-Rémy-de-Maurienne

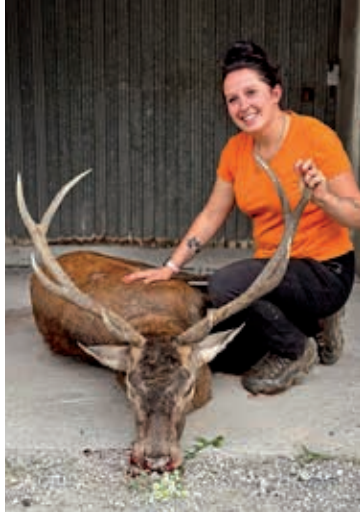
"Première battue, premier jour d'ouverture à l'ACCA de Saint-Rémy-de-Maurienne avec mes deux frères, jeunes permis. Une journée inoubliable où mon frère a réalisé un magnifique doublé de sangliers pour sa toute première battue. Fierté et passion."

UN FUTUR CHASSEUR

Première saison de chasse à la bécasse pour le père et le fils.

Chaque week-end d'automne et d'hiver, Hugo se rend à la chasse avec son papa, une activité qui le passionne déjà.





UN RÊVE RÉALISÉ

Justine HERODE, chasseresse sur Arvillard

"En septembre dernier, j'ai prélevé mon premier cerf.

J'ai ressenti une grande émotion en le voyant tomber.

Un merveilleux souvenir avec mon équipe de chasse sur la commune d'Arvillard."



DE BEAUX SOUVENIRS

Le 20 décembre 2025, le président de l'ACCA de Moutiers et ses camarades ont réalisé de jolis prélèvements.

Une belle journée de convivialité et de solidarité qui restera dans les souvenirs de l'équipe et de leurs chiens.



UN MOMENT INOUBLIABLE

Prescilia PESENTI TUCCI, chasseresse de Saint-Etienne-de-Cuines

"Première année de chasse, et déjà un moment que je n'oublierai jamais : mon tout premier sanglier, un magnifique mâle de 80 kg.

Ce prélèvement représente bien plus qu'un souvenir de chasse.

C'est aussi un hommage à mon grand-père, ancien chasseur, qui partageait sa passion avec les mêmes personnes qui m'accompagnent aujourd'hui.

Être entourée d'eux, vivre ce moment intense et symbolique, c'était comme sentir sa présence à mes côtés.

Un instant chargé d'émotion, de gratitude et de transmission."



UNE PASSION COMMUNE

Ce couple de chasseurs a vécu un jour de chasse mémorable le 14 janvier 2026.

C'est d'abord Damien qui réalisa un doublé cerf-faon sur la commune de Montgirod. Ensuite, quelques minutes plus tard, ce sera au tour de Stéphanie de prélever un cerf sur la commune d'Aime-la-Plagne.

UN SENIOR À L'HONNEUR

À l'aube de ses 81 ans, Christian PÉTEL a prélevé ce joli brocard sur la commune de Verrens-Arvey.

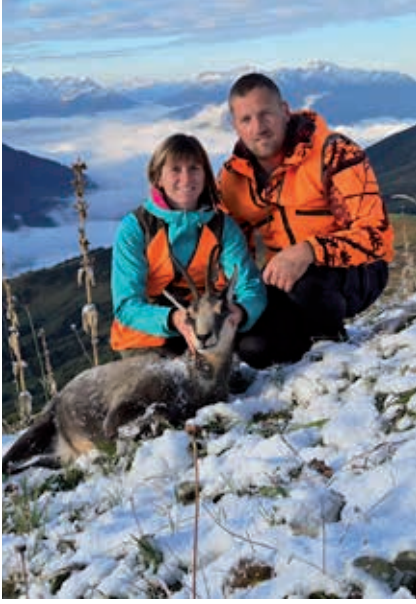


UNE BELLE ENTRÉE EN MATIÈRE

Première saison de chasse pour le jeune Matis sur l'ACCA de Landry.

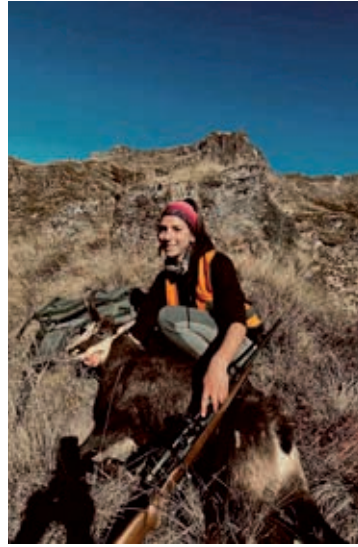
Après avoir réalisé un daguet et un chevrillard, il réalise le rêve de nombreux chasseurs : un cerf.

Ce moment restera longtemps gravé dans sa mémoire.



UN DÉBUT RÉUSSI

Première année de chasse pour Pauline accompagnée de son conjoint, qui a prélevé une très belle chèvre de 13 ans sur la commune d'Hauteluce.



UNE DIANE À L'HONNEUR

C'est en compagnie de son père Sébastien que Lilou a tiré son premier chamois sur les hauteurs de Saint-Colomban-des-Villards.

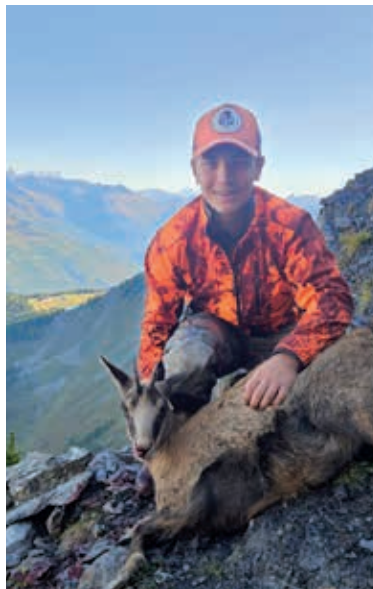
UN CLIN D'ŒIL DES CAMARADES

Raymond, quatre-vingt-sept printemps, toujours bon pied bon œil et surtout jamais le dernier pour chasser. Ce jour-là, une bichette a été prélevée et Raymond a retiré sa casquette pour lui rendre les honneurs.



UN JEUNE NEMROD PLEIN DE TALENT

Par une journée magnifique de septembre au Mont JOVET, sur l'ACCA de Notre-Dame-du-Pré, Loris a prélevé son premier chamois, un éterlou.



UNE QUÊTE DE QUALITÉ

Après avoir remis les chiens sur ses traces et grâce à un travail remarquable, cette première biche de la saison sur l'ACCA d'Ugine a été prélevée avec perspicacité.



MÉMORABLE

Belle journée du 1^{er} novembre sur l'ACCA de Courchevel pour Elise, 15 ans, en chasse accompagnée, qui a prélevé son premier chamois.



LE COIN RÉGLEMENTAIRE DU CHASSEUR



Régulièrement, les chasseurs contactent la FDC de Savoie pour des questions réglementaires. Ci-dessous, sont abordées deux questions/réponses qui reviennent fréquemment :

1- Doit-on poser des panneaux “chasse en cours” lors de la chasse aux chamois ?

Bien que la chasse aux chamois soit autorisée à plusieurs chasseurs sur un même secteur (maximum 4 chasseurs), la pose de panneaux “chasse en cours” n’est pas obligatoire. En effet, la chasse du chamois n’est pas considérée comme une chasse collective aux grands gibiers, mais comme une chasse individuelle (approche, affût). Toutefois, sur des secteurs fréquentés, il est possible de poser des panneaux pour prévenir qu’une chasse se déroule dans le secteur.



2- Est-ce possible d'utiliser des talkies-walkies lors de chasses aux chamois ?

Non, l’arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 précise que “... sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des espèces d’animaux classées susceptibles d’occasionner des dégâts, les moyens d’assistance électronique suivants : ... pour la chasse collective au grand gibier et pour la destruction du sanglier lorsque cette espèce est classée susceptible d’occasionner des dégâts en application de l’article L. 427-8 du code de l’environnement, l’emploi d’émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques” ainsi, la chasse du chamois n’étant pas considérée comme une chasse collective au grand gibier, l’utilisation de radio, et même de téléphone est interdite pour localiser les animaux.

BILAN SUR LES INFRACTIONS - SAISON 2025/2026

Au cours de la campagne cynégétique 2025/2026, l’Office Français de la Biodiversité, chargée de la police de l’environnement, a dressé 13 timbres amendes pour contravention aux prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030.

Parmi ces 13 timbres amendes, 12 ont été dressés pour manquement à la sécurité et 1 pour agrainage illégal.

Par ailleurs, 3 procès-verbaux ont été dressés pour :

- Infraction à un arrêté pris pour prévenir la destruction du gibier et favoriser son repeuplement.
- Chasse sur le terrain d’autrui sans le consentement du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse et absence de marquage conforme d’animal soumis au plan de chasse préalablement à son déplacement.
- Chasse sans permis ou autorisation de chasser valable.



**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA SAVOIE**

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION

VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN 2026

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_SAV

16€ au lieu de 19€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
26€ au lieu de 29€ le billet 3 jours



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

12-13-14 JUIN 2026

LAMOTTE-BEUVRON – SOLOGNE

gamefair.fr



**VILLAGE
CHINE
2026**



UN ÉCRIVAIN DE RENOM DANS LE MILIEU CYNÉGÉTIQUE



Petit clin d'œil à M. Patrick ZABÉ, écrivain et passionné de chasse et de photographie animalière, qui vient récemment de sortir un livre intitulé : "Grandes Chasses et Tir aux Armes à Canons Rayés". Voici un aperçu :



MANUFACTURE DU XX^{ÈME} SIÈCLE

Au bord de la Loire, dans la ville de Gien, située dans le département du Loiret, une maison perpétue depuis près de deux siècles l'art délicat de la céramique décorative : la Faïencerie de Gien. En voici quelques illustrations :





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs

- **Connaissance de la faune sauvage**
- **Amélioration des conditions et des locaux de chasse**
- **Restauration de milieux naturels**
- **Valorisation de la venaison**

2025-2027 : 6,2 millions d'euros mobilisés par la Région